

PROCÈS-VERBAL RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ ALGO

Réunion extraordinaire du 09 juin 2026 à 14H30
Sur site et en visio-conférence

Présents :

Pour les représentants des salariés :

Madame BAHAMADOU Ida, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame AZOUG Lisa, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame ROMERA Maëlle, Membre CSE titulaire, collège TAM, secrétaire adjoint,
Madame BOTTARO Anastazia, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame GUEDES Sylvie, Membre CSE titulaire, collège cadres, trésorière,
Monsieur BAJON François, Membre CSE titulaire, collège cadres, trésorier adjoint,

Pour le délégué syndical et représentant des salariés :

Monsieur HEMME Pascal, délégué syndical CFDT, membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,

Pour l'employeur :

Madame SERRE Laurine, Adjointe RRH ALGO, mandatée par **Madame Gaëlle MAILLOL** pour présider l'instance en son absence,

Absents excusés :

Madame MARTINEZ Marie Edith, Membre CSE titulaire, collège cadres, secrétaire,
Madame MAILLOL Gaëlle, DRH pôle artisanale, Représentante de l'employeur sur site, mandat permanent.
Madame CARREYRE Margaux, Responsable RH ALGO,

Madame Maëlle Romera est désignée secrétaire de séance en l'absence de Mme Marie Martinez

Ordre du jour :

- Information et consultation du Comité social et économique sur la mise en place d'une convention de mise à disposition entre la société prêteuse La Manufacture et la société utilisatrice ALGO



- **Information et consultation du Comité social et économique sur la mise en place d'une convention de mise à disposition entre la société prêteuse La Manufacture et la société utilisatrice ALGO**

Pour répondre à un accroissement ponctuel de l'activité au sein du service contrôle qualité produit fini, la société ALGO souhaite poursuivre une convention de mise à disposition d'un salarié de la Manufacture.

Cette hausse d'activité est liée à l'intégration de nouveaux produits nécessitant un contrôle qualité à 100%. Cette évolution a entraîné une diminution du ratio d'échantillonnage, générant une augmentation de la charge de travail.

La société La Manufacture connaissant une baisse d'activité, il a été convenu entre les deux sociétés qu'un salarié volontaire de La Manufacture est mis à disposition de la société ALGO du 01/06/2026 au 30/09/2026.

« Information et Consultation du Comité social et économique sur la mise en place d'une convention de mise à disposition entre la société prêteuse La Manufacture et la société utilisatrice ALGO »

Les membres du Comité Social et Economique ont émis l'avis suivant :

Nombre de votants	Nombre de voix favorables	Nombre de voix défavorables	Sans opinion (Abstentions)
7 votants	7 votes	0 votes	0 vote

Plusieurs membres du CSE rattachés au service concerné s'interrogent sur le caractère temporaire de la mise à disposition au regard du besoin identifié, et demandent si un poste pérenne a été envisagé.

Laurine SERRE indique que la prolongation de la mise à disposition répond à un besoin ponctuel. A ce jour aucun besoin permanent n'a été identifié au sein du service concerné justifiant la création d'un poste pérenne.

Anastazia BOTTARO souligne que le salarié est présent depuis près d'un an et s'interroge sur la durabilité du besoin. Les élus CSE rattachés au service ajoutent que le salarié réalise des tâches sur l'ensemble des articles au même titre que tous les autres contrôleurs du service contrôle qualité produit fini depuis plusieurs mois.

Laurine SERRE précise que les différentes prolongations de la mise à disposition ont répondu à des besoins distincts et ajoute que les missions confiées ont évolué au fil du temps, ce qui ne permet pas de qualifier ce besoin de permanent.



La prochaine réunion CSSCT aura lieu **le 23 juin 2026 à 8h30.**
La prochaine réunion CSE aura lieu **le 23 juin 2026 à 8h30.**

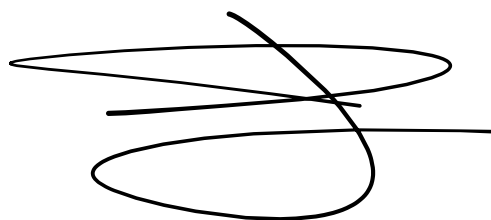
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h45

Pour la société
Laurine SERRE
Adjoint Responsable RH



Fait à Carcassonne
Le 09 juin 2026

Pour le CSE
Maëlle ROMERA
Secrétaire de séance



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ ALGO

Les élus procèdent à l'approbation du Procès-Verbal de la Réunion extraordinaire du Comité Social et économique de la société ALGO du 09 juin 2026 :

NOMBRE DE VOTES POUR :	NOMBRE DE VOTES CONTRE :	ABSENCE :
7	0	0

**Pour la société
Laurine SERRE
Adjoint Responsable RH**



Fait à Carcassonne
Le 09 juin 2026

**Pour le CSE
Maëlle ROMERA
Secrétaire de séance**

